

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 décembre 2018

LOI DE PROGRAMMATION 2018-2022 ET DE RÉFORME POUR LA JUSTICE - (N° 1503)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL519

présenté par
M. Paris, rapporteur

ARTICLE 32

À l'alinéa 24, supprimer le VII.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec la suppression du I *bis* du même article opérée en première lecture.